



Defaut de conseil du conseiller bancaire

Par **rom05**, le **06/07/2012 à 17:06**

Bonjour,
Lors de l'achat de notre maison, ma femme travaillait, et moi j'étais en arrêt de travail, pendant 6 mois, pour accident de travail. Cette maison qu'on voulait acheter était au service contentieux dans cette même banque, pour raison de revente (cause divorce).
Pour prouver nos revenus, ma femme a produit ses bulletins de paye, photocopiés par la banque, et moi, (béquille à la main, expliquant mes soucis de santé au conseiller) , au 4ème mois d'arrêt, mes décomptes de paiements de la Sécu, aussi photocopiés.
Lors de la déclaration de santé, où on a une dizaine de questions à répondre par oui ou par non, devant le conseiller, ma femme en bonne santé a répondu non à toutes les questions, mais moi, dès la première question, c'était oui.
Visiblement pressé que cette maison soit vendue, il m'a dit pour vous, l'assurance risque de vous embêter, alors je vous dit ok pour l'acceptation du crédit, mais emmener votre déclaration de santé à la maison, et je vous appelle dans 2 jours, ce qu'il a fait en me disant de répondre aussi non, à toute question de soucis de santé!!!
Nous étions un peu novice en la matière, on n'a pas trouvé bizarre.
3 ans après, en ce moment, suite à une maladie très invalidante, j'ai été mis en invalidité totale et définitive à toute profession. Et on vient de déclarer ce sinistre à notre assurance, ainsi que mon médecin, l'accident de travail.
En cas que l'assurance "chipotte", quel recours a-t-on???
Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **06/07/2012 à 18:44**

bjr,
si l'assurance prouve que vous avez fait des déclarations mensongères sur votre de santé, elle risque de vous refuser sa garantie.
quant à prouver le rôle de votre conseiller financier (qui ne concerne pas l'assurance) ça va être difficile.
en cas de litige cela va se régler au tribunal à moins que vous retrouviez le conseiller et qu'il reconnaisse sa faute ce qui m'étonnerait.
toutefois si vous pouvez prouver que la banque connaissait votre état de santé

et qu'elle vous a neanmoins accordé un crédit, vous pourriez mettre en cause la banque.
rncdt

Par **rom05**, le **07/07/2012** à **08:24**

merci beaucoup